



Séance extraordinaire du 6 mai 2013

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 6 mai 2013 au lieu des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Assemblée convoquée par Madame Jessika Lacombe, mairesse, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

- 1.o Lecture de l'ordre du jour et adoption
- 2.o Octroi du contrat pour la conversion de la fournaise à l'huile pour une fournaise électrique
- 3.o Levée de la séance

Tous les membres du conseil renoncent aux dispositions du Code Municipal, article 156 selon laquelle la présente séance extraordinaire devrait être convoquée par avis signifié aux membres dudit conseil. Étaient présents :

Les membres du conseil : Messieurs les conseillers, Rock Côté, Marcel Guay, Claude Turcotte, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais et la conseillère madame Solanges Thibault agissent sous la présidence de la mairesse madame Jessika Lacombe.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commence à 21 heures 55.

NO-13-080

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 mai 2013 tel que lu par madame Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-13-081

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA
CONVERSION DE LA FOURNAISE À
L'HUILE POUR
UNE FOURNAISE ÉLECTRIQUE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées auprès de deux (2) entrepreneurs afin de présenter à nouveau une soumission datée de l'année 2013 pour la conversion de la fournaise à l'huile pour une fournaise électrique.

Les deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre, tous jugés conformes, et nous proposent de réaliser les travaux demandés pour les prix suivants taxes en plus :

Roger Routhier Électricien Inc. 15 400\$ avant taxes
Plus budgétaire non-inclus : Faire le prolongement de ligne 200A, 600V, entre l'école et la ligne H-Q fournir poteau et fil.

Martin Houle Inc. 15 500\$ avant taxes
Clé en main, le prix inclut 1 poteau de bois installé à 100' du bâtiment, 1 fil électrique triplex entre l'entrée électrique et le poteau.

Dans les 2 cas, les frais de permis H_Q sont inclus.

Dans les 2 cas, Hydro-Québec charge des frais du mètre pour le prolongement de la ligne 600V.

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat pour la conversion de la fournaise à l'huile pour une fournaise électrique au centre communautaire à l'entrepreneur Martin Houle Inc., celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

ADOPTE

NO-13-082

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 22 heures 02.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire- trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

